

## COMITÉ DE PILOTAGE

### MAISON DE L'EAU – INSTITUTION ADOUR

10 février 2016

### COMPTE RENDU

---

#### Présents :

Nathalie BARROUILLET présidente du comité de pilotage  
Jacques DUFFAU maire de Hères  
Daniel DUPRAT adjoint au maire de Jû-Belloc  
Denis CASTAGNÈRE commune de Castelnau-Rivière-Basse  
Jérôme JACQUES directeur du lycée agricole de Vic-en-Bigorre  
Isabelle CARCHAN PETR Pays du Val d'Adour  
Pierre PINEAU animateur du syndicat mixte de gestion Adour et affluents  
Paul LAFFITTE foyer rural de Jû-Belloc  
Paul COTTAVOZ président de l'association Pierre&Terre  
Alain MACHAT président de l'AAPPMA La Gaule Plaisantine  
André SUSSÈRE fédération de chasse des Hautes-Pyrénées  
Jean-Paul GABARD membre honoraire du COPIL  
Gwenaël CHAUDRON animateur Maison de l'eau et site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau

#### Excusés :

Bernard LUSSAN président du syndicat mixte de gestion de l'Adour et de ses affluents  
Claude BEAULAC représentant de la société de chasse de Jû-Belloc  
Inspection académique des Pyrénées-Atlantiques

---

*Nathalie Barrouillet accueille l'assemblée et se présente, conseillère départementale et administratrice de l'Institution Adour chargée de la Maison de l'eau. Après un rapide tour de table, elle aborde le point numéro un.*

## **1 Rappel du fonctionnement et des objectifs du comité de pilotage**

*Les missions de la Maison de l'eau sont l'information, la formation, la sensibilisation de tous les publics (élus, techniciens, scolaires, jeunes, familles) aux enjeux de l'eau : fonctionnement du cours d'eau, usages, biodiversité...*

*Le Site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnau est lieu de connaissance et de sensibilisation, support d'animations et de formations.*

Le comité de pilotage, par l'ancrage local de ses acteurs usagers ou institutionnels, doit pouvoir initier des projets, donner un avis consultatif sur de nouveaux projets d'animations/sensibilisation ou d'aménagements du site naturel.

## 2 Proposition de nouvelles délégations

Des utilisateurs fréquents du site naturel ne sont pas représentés au sein du comité de pilotage : les cavaliers, les amateurs d'oiseaux.

Pour les cavaliers, Gwenaël Chaudron propose de prendre contact avec ceux qu'il peut croiser sur le site pour connaître leur avis sur les aménagements, les points positifs/négatifs.

Pour les ornithologistes amateurs, compte tenu de l'implication du Groupe ornithologique gersois dans le suivi des oiseaux présents sur le site, le comité de pilotage propose que cette association représente ces usagers.

Le comité de pilotage n'a pas d'autres propositions à faire.

## 3 Bilan 2015

### a) Les aménagements autour de la Maison de l'eau

Des aménagements réalisés au cours des années 2014 et 2015 permettent à la Maison de l'eau de solliciter le label « Tourisme et handicap ». Nathalie Barrouillet rappelle brièvement les quatre « familles » de handicaps : moteur, visuel, mental et auditif. Certains critères doivent être remplis pour prétendre pouvoir accueillir dans de bonnes conditions les personnes confrontées à ces handicaps.

Avec l'installation d'une barrière automatique et d'un interphone venant compléter la place de parking réservée les portes aux largeurs adaptées et les plans inclinés, la Maison de l'eau (le bâtiment pas le site naturel) peut solliciter le label concernant les personnes en situation de handicap moteur. Pour les trois autres types de handicap, la Maison de l'eau et le site naturel peuvent y prétendre : il faut pour cela être attentif aux outils de communication (panneaux, expositions, symboles...) qui doivent être clairs, avoir des polices et un accrochage adaptés => handicaps visuel et mental ; travailler sur la mise à disposition d'outils d'écoute (type lecteur MP3) pour présenter la Maison de l'eau, le Site naturel => handicaps visuel et auditif

Des aménagements supplémentaires ont permis de renforcer la qualité de l'accueil de tous les publics (mesure 5.1 du plan de gestion) : panneaux pré-indicateurs à Jû, nouveaux panneaux indicateurs à l'entrée du chemin, panneau d'accueil sur la parking, éclairage du cheminement entre le parking et la Maison de l'eau, éclairage du parking et de l'espace devant la Maison de l'eau, topoguides à libre disposition des visiteurs à l'entrée du sentier (boîtes en plexiglas).

### b) Les aménagements sur le site

L'aménagement d'un nouveau point d'observation (mesure 5.2), l'observatoire cistude, a été réalisé au niveau du « lac de l'écluse ». Pour rappel, en 2013 des barrières de mise en défens et des panneaux d'explication avaient déjà été installés pour protéger la cistude pendant sa période de ponte (mai-juin).

Des buses ont été installées sous le cheminement pour reconnecter la forêt mixte à l'Adour en période de crues (mesure 2.1).

## c) *L'accueil du public*

- **Formations des techniciens rivière**

La Maison de l'eau a proposé deux formations en 2015 :

- Sur les plantes exotiques envahissantes (PEE), avec l'intervention de Jérôme Dao du conservatoire botanique national Pyrénées Midi-Pyrénées (CBNPMP) , le mardi 27 janvier 2015 pour vingt participants.
- L'initiation au logiciel libre de gestion d'informations géographiques QGis en partenariat avec le CFPPA des Hautes-Pyrénées et le lycée agricole Jean-Monnet à Vic-en-Bigorre les lundi 9 et mardi 10 février 2015 pour quinze participants.

- **Sensibilisation des publics**

### Scolaires

98 demi-journées de sensibilisation représentant 2872 élèves ont été proposées aux établissements scolaires du bassin de l'Adour sur le fonctionnement des cours d'eau et leurs usages.

### Jeunes

Pour les jeunes (centres de loisirs colonies de vacances), ce sont 25 demi-journées de sensibilisation qui ont été proposées représentant 622 personnes.

### Tout public/famille

Enfin, pour le tout public (familles, habitants, toutsites, ...) ce sont 40 demi-journées de sensibilisations qui ont été proposées pour 669 personnes.

Gwenaël Chaudron rappelle que ces différentes propositions sont construites en s'appuyant sur les ressources du territoire, comme l'Institution Adour l'a toujours souhaité.

Les principales structures avec lesquelles la Maison de l'eau collabore en fonction des thématiques abordées sont :

*Pierre&Terre, le CPIE Pays gersois, le CPIE Bigorre Pyrénées, le CPIE Béarn, la fédération de pêche du Gers, le GIC Colvert à Riscle, Natur'Insectes, l'association botanique gersoise, le groupe ornithologique gersois, Articulture, le stado tarbais de canoë-kayak, Circ'Adour, Nature Midi-Pyrénées, Florent Bailly, Stéphanie Barbé et bien d'autres.*

Pour les mini-camps ou les colonies de vacances, les enfants séjournent la plupart du temps au camping de Préchac ou au château de Couloumé-Mondebat.

## 4 **L'entretien du site naturel**

Il est assuré dans le cadre de trois partenariats :

- la communauté de communes Bastides et Vallons a pris en charge l'entretien des chemins balisés Promenade Randonnée (PR les panneaux jaunes) sur son territoire. Une grande partie du cheminement qui traverse et permet de découvrir le site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau fait partie d'un itinéraire PR. C'est un premier entretien du site.
- Frédéric Colmar assure le reste de l'entretien, débroussaillage, dégagement des petits corridors hydrauliques, « gyrobroyage » des milieux ouverts, petits équipements d'observation, pourtours de la Maison de l'eau, ...

- la famille Bellat, depuis 2015, a mis en pâture une certaine partie des milieux ouverts par leur cheval et leur poney. C'est un partenariat vraiment intéressant pour maintenir une mosaïque de milieux sur le site naturel (ouverts, fermés, forêts, cours d'eau, bassins, ...) et pour participer à l'accueil des publics.

## 5 Les projets

### a) *Accueil du public*

- Édition d'un nouveau topoguide en partenariat avec l'association botanique gersoise (ABG) sur la flore présente sur le site pour le printemps/début d'été, qui sera comme les autres mis à disposition à l'entrée du cheminement.
- Production du spectacle « L'appel du barge » par la compagnie auscitaine Clo Lestrade dans la salle de Circ'Adour :
  - *le vendredi 18 mars pour une séance scolaire*, 150 enfants attendus des écoles de Jû-Belloc, Tasque, Tillac, Labatut-Rivière et Castelnaud-Rivière-Basse, avec en plus pour les écoles gersoises un partenariat avec l'ADDA 32 qui finance une intervention par classe des artistes.
  - *Le samedi 19 mars à 21h, à la salle de Circ'Adour, séance tout public* à laquelle vous êtes bien entendus conviés. Pour « compenser » la perte d'une séance de travail pour le groupe ados de Circ'Adour du samedi matin, l'ADDA finance également une intervention de la compagnie pour les élèves de Circ'Adour.
- Reconduction des animations estivales de découverte du fleuve Adour : le mardi matin balade commentée à pied, le mercredi matin et après-midi découverte en kayak, le jeudi matin par une activité pêche et le vendredi balade patrimoine à vélo.

### b) *Scolaires*

- Nous reconduisons le projet phare de **classe de découverte itinérante « Au fil de l'Adour »** pour les écoles du territoire. Cette fois-ci, ce sont les écoles de Monfaucon et Rabastens qui partent en avril et l'école de Pujo début juin. Pour rappel, les enfants descendent l'Adour pendant cinq jours, du lundi au vendredi, des sources à l'embouchure et observent un cours d'eau qui grandit, des paysages qui se transforment, des usages et des acteurs variés. L'Adour permet alors de croiser des notions d'histoire, de géographie, de biologie, de mathématiques, de physiques, de français, ... qui seront retranscrites dans un carnet de voyage individuel. C'est un projet coûteux dans le budget de la Maison de l'eau mais qui « marque » les enfants.

### c) *Site naturel*

Il est programmé l'**aménagement d'une palissade d'observation** donnant sur l'Adour, à droite de la sortie d'eau du « lac de l'écluse » au premier trimestre 2016. En effet, constatant que l'Adour est finalement peu visible depuis le cheminement ce qui peut étonner et décevoir les visiteurs, mais qu'il serait peu judicieux de multiplier les ouvertures dans les ronces ou les arbres mettant à découvert l'Adour et occasionnant du dérangement pour la faune, nous pouvons programmer quelques « fenêtres » d'observation aménagées disséminées judicieusement sur le site.

Jean-Paul Gabard rappelle le projet de **« rabattre » les arbres de haut jet sur la digue des Délions** (entre Adour et Délions) afin de limiter le risque de mise en péril de la digue en cas de déracinement.

## 6 Questions diverses

### a) *Point budget*

En présentant les différentes actions de la Maison de l'eau, Gwenaël Chaudron fait part au comité de pilotage de son inquiétude concernant un **désengagement progressif de la Région Midi-Pyrénées**. Jean-Paul Gabard demande pour rappel le budget total de la Maison de l'eau. Il est de 100 000 euros, une partie étant consacrée à la sensibilisation, l'autre partie à la gestion du site. Jusqu'en 2014, la Région prenait 15 % du budget total, soit 15 000 euros. En 2015, suite à l'application de nouveaux critères d'attribution la Région n'a financé que la partie Gestion du site 15 % de 55 000 euros soit 8 750 euros. Pour 2016, appliquant des critères toujours plus restrictifs, la région ne financerait que 15 % de 20 000 euros soit 3000 euros.

### b) *Point pêche*

Alain Machat informe l'assemblée que des bénévoles de l'AAPPMA La Gaule Plaisantine viendront replacer les panneaux de réserve de pêche.

### c) *Point cynégétique*

- **Gibier d'eau**

La cabane de chasse au gibier d'eau située à proximité de la zone de quiétude n'a pas été utilisée en 2015, il n'y a donc pas d'information à communiquer s'appuyant sur le carnet de prélèvement.

- **Autres types de chasse**

*Pour rappel, une grande partie du site naturel est en réserve de chasse. Pour limiter les dégâts qui pourraient être occasionnés aux riverains par le gros gibier, les battues de « décantonement » sont tout de même permises. Monsieur Sussère suit ces battues et peut donc donner quelques informations sur la situation cynégétique du site naturel. Il rappelle que les battues de « décantonement » se pratiquent en faisant sortir le gibier avec les chiens, il n'y a pas de coup de feu à l'intérieur du site.*

- Pour le renard : peu de capture, les renards traversent l'Adour pour échapper aux chiens et les chasseurs dans tous les cas ne souhaitent pas tirer trop près du site et de la réserve pour ne pas effrayer le gibier présent (colverts, sarcelles, ...). Mais les renards n'occasionnent pas de gros dégâts
- Pour le sanglier, la chasse est ouverte du 15 août au 28 février (et pour le Gers depuis 2015, l'ouverture est avancée au 1<sup>er</sup> juin). En dehors de cette période sont organisées des battues administratives. Au total ce sont quatre battues au sanglier qui ont été organisées avec trois sangliers tués au total et une quinzaine vue.
- Pas de battues au chevreuil car pour le moment ils n'occasionnent pas de dégâts dans cette zone.

*Nathalie Barrouillet remercie l'assemblée, la séance prend fin à 20h15.*